



Rentrée 2022 :

"abondance" de promesses et une libéralisation certaine

COMMUNIQUÉ

Affirmer, comme l'a fait le ministère au début de l'été, qu'il y aura « un professeur devant chaque classe à la rentrée » relève au mieux d'un vœu pieu, au pire d'une chimère. Avec plus de 4 000 postes d'enseignant-es non pourvus, difficile pour le ministre Pap Ndiaye de jouer la carte de l'optimisme. Dans ces conditions, l'Éducation nationale va devoir recourir massivement aux contractuel·les recruté·es au pied levé, avec une formation expresse de 4 jours. Cette politique de recours à des non-titulaires non seulement ne règle aucunement la question à long terme, du manque criant d'enseignant-es mais met aussi ces personnels en difficulté puisque rien n'est fait pour les préparer à la prise en charge de classes et les former à l'exercice du métier.

L'annonce par le ministre d'un concours exceptionnel pour les non-titulaires en 2023 peut être positive si les conditions d'accès et le nombre de places offertes permettent une réelle baisse de la précarité au-delà de l'effet d'annonce. La CGT Éduc'action continue d'exiger la titularisation de l'ensemble des personnels non-titulaires sans condition de concours ni de nationalité.

Plus personne n'ose dire que la profession enseignante est privilégiée. Pourtant, les propositions qu'avancent le président de la République et le ministre de l'Éducation doivent nous alerter. Au lieu d'améliorer les conditions d'exercice du métier (réduction des effectifs par classe, amélioration de la formation initiale et continue, intégration de temps de concertation dans le service, arrêt de la démultiplication des missions...).

La question ne s'arrête pas aux personnels enseignants : la charge de travail des personnels administratifs s'accroît chaque année, les personnes de santé et sociaux manquent dans de nombreux établissements, les Aesh restent en nombre insuffisant et les PIALs demeurent un dispositif précarisant leur situation et inopérant. Enfin, si un décret tardif a permis le CDI pour les AEd, nombre d'entre eux-elles n'ont pas pu en bénéficier après leurs 6 ans de contrat.

L'annonce d'une augmentation salariale de l'ensemble des enseignant-es de 10% est positive, mais il reste de nombreuses questions : quel calendrier ? Sous quelle forme, indiciaire ou indemnitaire ? En plus des 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice ou non ?

En revanche, la CGT Éduc'action s'oppose résolument à la volonté du président de faire travailler plus pour gagner plus les enseignant-es pour l'autre partie de sa revalorisation avec son fameux pacte comme elle s'opposera à sa volonté de libéralisation et de mise en concurrence généralisée de l'École au détriment des élèves et des personnels.

Pour la CGT Éduc'action, les personnels ont besoin de meilleures conditions d'exercice de leurs métiers ainsi qu'une augmentation immédiate de traitement de 400 euros de l'ensemble des personnels du ministère, la réindexation de la valeur du point sur l'inflation et le rattrapage des pertes subies depuis 10 ans, sans contreparties !

Montreuil le 26 août 2022